



LES VOEUX DU PRÉSIDENT DU SNCD-FO

L'année qui s'ouvre est une année que le **SNCD-FO** et, plus généralement, **l'USD-FO** commencent avec le sentiment du devoir accompli pour la défense des personnels de catégorie A, sujet emblématique de l'action du **SNCD**.

En effet, les résultats obtenus dans les différentes CAP locales (CAPL) d'inspecteurs et dans les CAP nationales (CAPN) de tous les grades de la catégorie A confortent notre organisation et la confirment comme le premier syndicat de défense des personnels d'encadrement.

Avec des taux de participation élevés, voire très élevés dans certains segments de l'électorat, la légitimité des élus **USD-FO** dans ces différentes CAP est incontestable et devra peser dans les échanges que nous aurons avec l'administration.

Mais un succès électoral, s'il honore, oblige davantage encore. Si une large majorité des personnels des catégories A et A+ nous ont fait confiance, validant ainsi notre action à leur service au cours de la précédente mandature, c'est aussi parce qu'ils ont des attentes fortes, qu'elles soient individuelles ou collectives, que nous devons satisfaire, dans toute la mesure du possible.

En effet, la situation de l'encadrement douanier (comme celle des autres personnels) dépend directement des évolutions globales de la Fonction publique mais aussi des évolutions ministérielles et directionnelles.

Or, certaines des évolutions en cours ou annoncées peuvent légitimement inquiéter les personnels qui doivent pouvoir compter sur des représentants syndicaux déterminés.

Sur le plan général, la Fonction publique est très exposée : du projet de réforme des instances de dialogue social à l'extension du recours aux personnels sous contrat (y compris pour des postes d'encadrement et d'encadrement supérieur), en passant par les incitations à la mobilité ou aux départs volontaires, les sujets ne manquent pas et nombre d'entre eux pourraient menacer directement les « intérêts matériels et moraux » des agents publics.

Une autre réforme d'envergure, celle des retraites, aura des conséquences majeures pour l'ensemble des salariés et donc pour tous les agents publics. Il est fort à craindre qu'elle fera plus de « perdants » que de « gagnants »...

Sur le plan ministériel (Action et Comptes publics), les annonces de suppressions de postes, principalement à la DGFIP, ne manquent pas non plus d'inquiéter. Si la douane, j'y reviendrai, est épargnée (puisqu'elle va bénéficier de 250 créations nettes d'emplois cette année), on peut néanmoins légitimement se poser la question : jusqu'à quand ?

En effet, l'exécutif a rappelé sa volonté de **supprimer 50 000 postes dans la Fonction publique de l'État** d'ici à la fin du quinquennat. Un peu plus de 6000 emplois auront été supprimés entre 2018 et 2019. Si l'exécutif maintient son objectif, les années qui suivront vont être « sacrificielles » pour la Fonction publique de l'État. On ne voit donc pas comment la douane échapperait à cette « logique » purement budgétaire, indifférente à la qualité du service rendu comme aux conditions de travail des personnels...

Sur le plan directionnel, la situation paraît moins inquiétante lorsqu'on la compare à celle de la DGFIP en particulier, avec la création, déjà rappelée, de 250 emplois en perspective du Brexit. Mais il convient de ne verser ni dans l'euphorie, ni dans l'illusion.

En effet, outre que nous pouvons nous interroger (et nous avons déjà interpellé l'administration sur ce point) sur **le bon calibrage de ces créations d'emplois**, ces « créations » nous paraissent insuffisantes au regard de l'impact, même progressif, du Brexit. Elles ne sauraient pas non plus faire oublier la réalité quotidienne de certains services en sous-effectif chronique et qui ne parviennent à rendre le service dû aux usagers qu'au prix d'un dévouement des personnels qui doit être souligné. Dans ce contexte, le rôle de l'encadrement est essentiel, mais souvent inconfortable. L'administration lui demande de faire appliquer ses réformes et ses orientations, sans nécessairement lui donner les moyens et donc les effectifs nécessaires.

D'autres évolutions, telle que la déclinaison de la **loi ESSOC** (« *L'État au service d'une société de confiance* »), interrogent : comment évoluera la politique des contrôles et de lutte contre la fraude (LCF) de notre administration ? Les personnels douaniers ont-ils réellement les moyens d'assurer, dans tous les domaines, les contrôles requis ? Si une récente loi (« *Renforcer les moyens et la lutte contre la fraude fiscale, sociale et douanière* » du 23 octobre 2018) a renforcé certains des pouvoirs des douaniers et autres agents publics en matière de LCF, il ne faut pas oublier que les pouvoirs juridiques, aussi essentiels soient-ils, ne suffisent pas ! Il faut des femmes et des hommes pour les appliquer, des moyens matériels pour les mettre en œuvre, des effectifs suffisants pour faire face à l'explosion des trafics en tous genres...

S'agissant des carrières des personnels de la catégorie A, de l'inspecteur à l'administrateur des douanes, elles mériteront aussi la plus grande vigilance de **PUSD-FO** et de sa branche « cadres », le **SNCD-FO**. Qu'il s'agisse de l'application stricte des taux de promotion, afin qu'aucun poste ne soit perdu (« saturation » des taux), de l'évolution possible de certaines « règles de gestion » pour les promotions, à l'initiative de l'administration, de la qualité de vie au travail (qui a désormais son bureau – RH4 – à la direction générale), des parcours de carrière de l'encadrement ou bien encore de l'égalité femmes-hommes, pour ne citer que ces quelques exemples, les sujets ne manquent donc pas.

Ils requerront de tous nos élus, à commencer par votre serviteur, effort, vigilance et pugnacité dans le souci d'un dialogue social constructif mais exigeant.

Le **SNCD-FO**, dans le cadre de **PUSD-FO**, a démontré sa capacité à peser dans les débats et maintenir un haut niveau de dialogue social, même si l'administration n'a pas toujours été transparente dans certaines de ses décisions (ainsi des « annonces » de transfert de taxes dont certaines n'ont pas été comprises des personnels ou bien encore de la création d'une agence de recouvrement fiscal qui ne se limitera pas au seul recouvrement forcé, contrairement à ce qui nous avait été dit...).

Nous mettrons cependant tout en œuvre pour faire valoir nos positions sur l'évolution de la douane comme sur celle de l'encadrement.

En ce début de mandature, je formule le vœu que **PUSD-FO**, au-delà de ses excellents résultats électoraux en catégorie A, maintienne sa dynamique globale. Car l'Union, dont certains « prophétisaient » en 2011 qu'elle dissoudrait le **SNCD** (!), - lequel fêtera son cinquantenaire en mars prochain... - continuera de s'adresser à l'ensemble des personnels douaniers.

Mais le premier de mes vœux est que chacune et chacun d'entre vous passe une aussi bonne année que possible, malgré les difficultés professionnelles et personnelles que l'on peut rencontrer. Des vœux de bonne santé, d'abord et avant tout, des vœux de réussite professionnelle, des vœux d'épanouissement et d'équilibre personnels, pour vous toutes et tous et pour celles et ceux qui vous sont chers.

Bonne année 2019 !

Salvatore Lunesu
Président du SNCD-FO
Secrétaire général adjoint de l'USD-FO